

Congrès régional de Lorraine

Date – Lieu : 25-03-14 à Bar-Le-Duc

problématique(s) secteur Corporatif

Mandat régional :

Déprécarisation et défense des contractuels

Révision des critères d'éligibilité pour la déprécarisation : 6 ans de service public quel que soit l'entité et quel que soit la quotité de travail.

Donner la possibilité de bénéficier d'un accès par concours à des postes de titulaire pour tous les agents contractuels non enseignants.

Aligner les carrières et rémunérations des agents contractuels sur les fonctionnaires de même catégorie.

Egalité des chances pour rentrer dans la fonction publique ou pour poursuivre une carrière :

Augmenter les places ouvertes au concours de recrutement dans la fonction publique

Faire autant d'examens professionnalisés que d'examens professionnels ou que de concours internes/externes.

Faire en sorte que les personnels à profil – Personnels de laboratoire par exemple - et qui actuellement ne bénéficient que de l'aptitude pour avancement, conditionnée par l'ancienneté, puissent avoir également des examens professionnels ou concours internes – d'autant plus qu'il existe des examens pour les déprécarisations.

Salaires

Intégrer les indemnités/primes dans les salaires.

Comptabiliser tout complément salaire lors du départ à la retraite afin qu'il rentre dans le décompte de la pension civile.

Revoir les protocoles de gestion CFA/CFPPA qui datent de 1998 – les adapter aux évolutions de l'apprentissage et de la formation continue – et ainsi refaire un vrai plan de carrière pour les formateurs et les personnels non enseignants (indices, ancienneté, avancement...).

Conditions de travail

Admettre que la souffrance au travail et que les risques psychosociaux ou troubles musculo-squelettiques qui en découlent sont une réalité.

Redéfinir le rôle du CHSCT dans un cadre législatif – droit d'action, relais, écoute, accueil, alerte – et ce à tous les niveaux (local, régional, national).

Apporter une aide complémentaire pour la mise en œuvre des examens aux élèves en situation de handicap (lecture, aménagement des épreuves, tiers-temps...)- Aide aussi bien en moyens humains que matériels.

Stop à la déréglementation – gestion arbitraire, clientélisme, copinage...

Formation

Enseignants/formateurs ET non enseignants : les accompagner dans une démarche de VAE/Bilan de compétences – Mise à niveau diplôme, changement de métier...

Donner l'accès aux non enseignants du congé mobilité –salaire maintenu pendant 1 an-

Apporter aux assistants d'éducation et aux auxiliaires de vie scolaire (AVSI) toute la formation exigée pour leur métier.

1ère MOTION – Secteur Corpo

Assistant d'éducation et Assistant de Vie Scolaire

Le congrès SNETAP-FSU de Lorraine exige que les subventions accordées par l'Etat pour les salaires versés aux assistants d'éducation et d'auxiliaire de vie soient en adéquation avec les salaires payés par les budgets des EPL, que la dotation des AE soit revue à la hausse et que les contrats des AE primo-recrutés soient établis sur 3 ans de façon systématique.

2ème MOTION – Secteur Corpo

ATEE

Le congrès SNETAP-FSU de Lorraine exige la suppression de l'entretien d'évaluation et professionnel des personnels ATLS et le système d'évaluation des ATEE, il conteste leur forme actuelle et leur utilité. Il refuse toute tentative d'extension de ce système aux autres catégories de personnels. Il réitère la demande de suppression des IGAPS. Il exige que soit réaffirmé le rôle des CAP. Il exige plus de transparence dans la parution des postes proposés à la mobilité pour tous les personnels.

Fait le 26 Mars 2014 à Bar-le-Duc par les congressistes régionaux de Lorraine